

C.D.A.M.

2012 / 2013

**CHAMPIONNAT
TENUE DES FEUILLES DE MATCH et AMENDES**

2ème Journée : 19/10/2012

TENUE FEUILLE DE RENCONTRE

AMENDE 3€

ASPTT SC GRASSE 4 : D3 B, pas de numéro d'équipe.

AOTL 2 : D4C, manque le numéro et le nom de l'association reçu.

JOUEUR ABSENT

AVERTISSEMENT

VILLEFRANCHE CA 5 : D4 C

COMMISSION SPORTIVE

VOIR FICHE CI-JOINTES.

Commission sportive du 19/10/2012

Edition 301 FFFT, Edition des brulages au : 22-10-2012

09060111 TLT 06 TT 3 (7) contre 09060063 E.S. VILLENEUVE 5 (7)
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D1 Poule : A Journée 2 Date : 19/10/2012
067210 MARTINEZ ANGE TLT 06 TT Brulage type : Cas E
05/10/2012 19/10/2012
Tour : 1 Tour : 2
PR 06 B 2 D1 06 A 3
064292 ORNSTAIN CHRISTOPHE TLT 06 TT Brulage type : Cas E
05/10/2012 19/10/2012
Tour : 1 Tour : 2
PR 06 B 2 D1 06 A 3

Nouveau Règlement : Dans une équipe de 4 joueurs seul 1 joueur peut jouer en deuxième journée dans une équipe de numéro supérieur :

Or les joueurs suivant ayant joué en équipe 2 la première journée ne pouvait pas jouer la deuxième journée en équipe 3. Etant tout les deux dans la même équipe la rencontre est donc perdue par pénalité. Le TLT06 3 perd 14/0 et ne marque aucun point.

09060063 E.S. VILLENEUVE 4 (9) contre 09060101 CAP D'AIL PC 1 (5)
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : PR Poule : A Journée 2 Date : 19/10/2012
0610117 MAZZOCCO PAUL E.S. VILLENEUVE Brulage type : Cas B
22/09/2012 19/10/2012 20/10/2012
Tour : 1 Tour : 2 Tour : 3
PN2 B 1 PR 06 A 4 PN2 B 1

Nouveau Règlement : Dans une équipe de 6 joueurs seuls 2 joueurs peuvent jouer en deuxième journée dans une équipe de numéro supérieur :

Or les joueurs suivant ayant joué en équipe 1 la première journée ont joués la deuxième journée en :

COTTIN en équipe 2 = Autorisé

FOSTY en équipe 3 = autorisé

MAZZOCCO en équipe 4 =NON autorisé.

Celui-ci ayant gagné le double + 2 rencontres le score devient Villeneuve 4 contre Cap d'Ail 1 : 6-8

Edition 302 FFFT : Edition des litiges au : 22-10-2012

09060066 CAVIGAL NICE TT 7 (6) contre 09060064 LE CANNET CA 8 (8)
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D1 Poule : A Journée 2 Date : 19/10/2012
065285 ZUGAJ Herve 09060064 LE CANNET CA n'est pas le joueur le mieux classé (937pts) il est donc en mauvaise position. Le mieux classé : GOUNY Jean avec 955 pts.
Les rencontres que ces deux joueurs n'aurait pas du jouer sont comptabilisés 0.(Zugaj DZ et GONY CX) Le scores est ramené à 8-6 pour le Nice Cavigal.

09060008 ANTIBES JLP 4 (14) contre 09060031 CCCF NICE 1 (0)
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D1 Poule : B Journée 2 Date : 19/10/2012
06784 MORDI PETER CCCF NICE est forfait pour ses 3 rencontres de simple. Il a huit jour à compter du jour de la rencontre pour présenter un certificat médical justifiant de son forfait auquel cas il perdrait ses trois rencontres sur le terrain par 11/0,11/0,11/0, avec tout ce qui en découle.

09060066 NICE CAVIGAL TT 11 (4) contre AS MONACO 4 (10)
Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D3 Poule : A Journée 2 Date : 19/10/2012
0613568 MENAR Célia 09060066 NICE CAVIGAL TT n'est pas le joueur le mieux classé (600pts) il est donc en mauvaise position. Le mieux classé est SOLER Jean avec 1178 pts.
Les rencontres que ces deux joueurs n'aurait pas du jouer sont comptabilisés 0.(MENAR DZ, rencontre perdue et SOLER CX) Le scores est ramené à 10-3 pour L'AS MONACO .

09060102 ASPTT SC GRASSE 4 (5) contre CCCF NICE 4 (9)

Orga : D06 Epreuve : 1 Division : D3 Poule : B Journée 2 Date : 19/10/2012

0612981 GRUGEON Henri 09060066 09060102 ASPTT SC GRASSE n'est pas le joueur le mieux classé (562pts) il est donc en mauvaise position. Le mieux classé est GARDON Anthony avec 1356 pts.

Les rencontres que ces deux joueurs n'aurait pas du jouer sont comptabilisés 0.(GRUGEON DZ, rencontre perdue et GARDON CX) Le scores est ramené à 10-4 pour CCF NICE 4 .